

DECISION 2025-D-003

Décision d'attribution du marché public 2025-CC-01 collecte des conteneurs d'apport volontaire verre

Jean-Marc DUMOULIN, **PRÉSIDENT** la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-2 et L.5212-11 et suivants,

Vu la délibération communautaire n° 2020-048 en date du 15 juillet 2020, portant délégation de compétences au Président,

CONSIDÉRANT que, sur le fondement de la délégation de compétences confiée au Président, par Délibération du 15 juillet 2020, le Président peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 350 000 euros HT pour les travaux et 214 000 euros HT pour les fournitures courantes et prestations intellectuelles, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1

Après lecture du rapport d'analyse des offres par Monsieur le Président relatif au marché référencé 2025-CC-01 passé en procédure adaptée concernant la collecte des conteneurs d'apport volontaire de verre sur le territoire de la Communauté de communes de Val'Aïgo.

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise

- SUEZ RV SUD OUEST pour un montant de 30.551.00 euros HT

Article 2

Conformément à l'article L 2322-2 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la première réunion du Conseil Communautaire.

Article 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et publiée.

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Receveur des Finances.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Fait à Villemur sur Tarn, le 24 mars 2025

Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le